

Ivre, il percute un gros 4X4 à l'arrêt

C'est un personnage atypique qui a comparu, menotté, devant le tribunal correctionnel, selon la procédure de flagrant délit. Ce Français, originaire du Cameroun et âgé de 64 ans, a un peu trop célébré le culte de la dive bouteille. Contrôlé avec un taux de 0,79 mg par litre d'air expiré après avoir heurté un véhicule arrêté au feu rouge, ce père de cinq enfants a bénéficié de la clémence des juges. Il a été condamné à une peine de quinze jours d'emprisonnement avec sursis et 45 € d'amende.

Clémence du tribunal

Dimanche 12 mars, cet intérimaire doit se rendre sur son lieu de travail. Auparavant, il se prête à quelques libations. Vers 21 heures, il roule sur le boulevard Princesse-Charlotte quand il percute un imposant 4x4 arrêté au feu rouge. Les policiers arrivent et constatent l'ivresse du conducteur mis en cause. Il est amené à la Sûreté publique où il prétend avoir bu tout au plus trois verres de rosé... Interrogé sur les circonstances de l'accident par le président Jérôme Fougeras-Lavergnolle, le prévenu

reconnaît sa faute. *« Le conducteur qui me précédait s'est arrêté instantanément. J'étais trop près pour réagir. Je lui ai embouti l'arrière. »* Le magistrat relève au passage deux condamnations : en 2009 à Nice et 2016 à Monaco. *« Avez-vous un problème avec l'alcool ? »* La réponse sera négative.

« On a une procédure de flagrance, commente le procureur Alexia Brianti, à cause du taux élevé, de l'accident et des antécédents du prévenu. S'il n'y a que des dégâts matériels, sa conduite est dangereuse et il fallait mettre un coup d'arrêt à son comportement avec la boisson. Il devait être certainement à plus de trois verres de vin. Vous prononcerez une peine de dix à quinze jours de prison et 45 € d'amende. » Dans la plaidoirie, M^e Clyde Billaud demandera de *« prendre en compte l'âge de son client et sa situation familiale. Car les faits reprochés ne sont pas dramatiques. Aujourd'hui, devant ce tribunal, il regrette et promet de ne plus récidiver. Je sollicite la clémence »*.

Le tribunal aura compris le message.

J.-M.F.